

Les Cahiers de médiologie 11

N ° 11 - P R E M I E R S E M E S T R E 2 0 0 1

Com \ Trans
muniquer \ mettre

Revue publiée avec le concours du
Centre National du Livre



OLIVIER DE LA BROSSE

L'Église et la transmission du dépôt de la foi

Relier les générations chrétiennes à leur source, à leurs origines, perpétuer la foi qu'elles pratiquent en leur communiquant l'Évangile, et transmettre cet évangile, cette bonne nouvelle, à de nombreux auditeurs, tout cela fait partie de la mission de l'Église catholique, telle qu'elle l'a reçue de son fondateur : « Allez par le monde entier, proclamez la Bonne Nouvelle à toute la création. Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; celui qui ne croira pas, sera condamné » (Mc. 16, 15-16). Il est donc hors de discussion que l'Église veuille transmettre un message, et qu'elle ressente cette nécessité comme un devoir.

Mais par ailleurs, les interrogations se multiplient, à notre époque, sur les difficultés que ce grand corps social éprouve à réaliser cette communication. Les hommes d'Église en sont conscients, notamment les évêques, et les réflexions s'accroissent autour du problème du langage ecclésiastique, des techniques de la transmission, de l'utilisation judicieuse des médias, de l'adaptation du message religieux au monde contemporain. Face à cette difficulté de l'Église à communiquer et à transmettre, je voudrais aujourd'hui présenter une tentative d'explication qui repose sur une hypothèse tirée de la *nature* du message qu'elle semble peiner à transmettre. Comme toutes les hypothèses, ce n'est pas une certitude, mais les colloques sont des lieux appropriés pour ne pas affirmer des certitudes mais plutôt présenter et discuter des hypothèses.

Je développerai donc ici deux idées : la foi se transmet comme un dépôt. Cette

Fra Angelico,
Saint Pierre
martyr invitant
au silence,
Cloître de San
Antonio, Musée San
Marco, Florence.

notion est traditionnelle. Mais un dépôt doit demeurer vivant et peut-être même évolutif. C'est peut-être en raison d'une matérialisation et d'une réification du dépôt que l'Église se trouve en difficulté pour le transmettre.

La foi chrétienne constitue un dépôt

Cette notion est caractéristique du judéo-christianisme. Dès la première génération chrétienne, l'apôtre saint Paul évoque, dans ses épîtres pastorales à ses disciples Timothée et Tite, l'existence d'un contenu doctrinal, une « saine doctrine » qu'il faut recevoir et transmettre. « Garde le bon dépôt avec l'aide de l'Esprit Saint qui habite en nous », écrit-il à Timothée (2 Tim. 1, 14). Et il met ses disciples en demeure de mener « le bon combat » (1 Tim. 1, 18) pour défendre ce dépôt, face au goût immodéré de certaines communautés pour des innovations qui mènent au naufrage de la foi (1 Tim. 1, 19) parce qu'elles consistent en des « questions oiseuses » (1 Tim. 6, 4), en « vains problèmes » (1 Tim. 1, 4) et en inutiles « polémiques au sujet de la Loi » (Tite 3, 9).

En quoi consiste ce « dépôt » ? Sans le dire expressément, il semble que saint Paul le fasse coïncider avec l'ensemble du contenu des Saintes Écritures et de la tradition qui les a portées et véhiculées. La foi repose en effet sur une histoire. Elle comporte le souvenir des choix de Dieu sur la formation, l'évolution, les vicissitudes du peuple élu, et notamment sur sa sortie d'Égypte et son aventure au désert, ou sur le mont Sinaï lui est donnée la Loi de Dieu. Ce dépôt intègre des coutumes, des habitudes et des comportements. Il a une dimension dogmatique, concernant le nom, la nature, l'unicité du Dieu d'Israël. Il a une dimension juridique et législative, contenue dans le Décalogue. Il intègre un certain nombre de croyances, de rites liturgiques et de comportements sociaux. Il possède aussi une dimension de certitude et de sécurité doctrinales. La Loi est normative. Les coutumes et les traditions des anciens requièrent d'être connues, acceptées et reproduites. La permanence de ces comportements illustre la stabilité de la foi. Tout cet ensemble constitue un *corpus* que le croyant doit recevoir et transmettre, en se gardant de le modifier, soit par des suppressions touchant à l'essentiel, soit par des enrichissements arbitraires ou intempestifs.

Quand Paul dit « J'ai combattu le bon combat », il signifie qu'il a su maintenir l'intégralité du dépôt, dans une fidélité qui exclut les interprétations, les réductions comme les ajouts. Car ce dépôt, il faut le souligner, possède un caractère tout à fait original et qui lui donne sa valeur exceptionnelle : il est le fruit de la Révélation. Au début de toute communication entre Dieu et l'homme, il y a le Verbe. Il y a la Parole de Dieu. Cette Parole créatrice de l'univers, et

qui dans la suite des temps devient parole *incarnée*, Verbe fait chair. La première attitude de Paul et des chrétiens, c'est de reconnaître que ce n'est pas l'homme, ni même le peuple choisi, qui peut prétendre au titre *d'auteur* de ce contenu de foi et de doctrine. Le dépôt de la foi est un dépôt *révélé*. Sans une initiative de Dieu, l'homme n'aurait pu le constituer tout seul, sur la base de spéculations individuelles ou collectives. La spécificité du dépôt confié aux Apôtres, c'est de prendre son origine dans l'alliance entre Dieu et les hommes. Et dans l'Ancien Testament, toute alliance repose sur l'initiative divine. Ce n'est pas l'homme qui décide de son lien avec la divinité. C'est Dieu, choisissant successivement comme partenaires Noé au sortir de l'Arche qui l'a sauvé du déluge, Abraham et son fils Isaac, Moïse et tout son peuple sauvé du Pharaon et finalement le Christ lui-même, Verbe incarné en l'homme ; c'est Dieu qui se révèle en donnant à ses partenaires les éléments d'une connaissance de sa nature, de ses projets, de son histoire personnelle, ce que tous ont systématisé sous le vocable de l'*Alliance*. Le dépôt de la foi est conservation respectueuse et jalouse du contenu d'une alliance dans laquelle Dieu s'est révélé à l'homme. Cette particularité justifie à elle seule le caractère intangible du dépôt de la foi, dans le vocabulaire et le comportement de saint Paul.

Je m'empresse de préciser qu'en théologie chrétienne, la Révélation ne constitue pas un moment explicite du temps historique. Elle ne se réalise pas en un instant, comme une illumination miraculeuse. Il est parfaitement admis que non seulement la Révélation n'est pas une initiative instantanée de Dieu qui parle à l'homme, mais que l'homme lui-même, par son histoire, sa réflexion, sa culture, son évolution sociologique et religieuse, contribue, sous le regard et le contrôle de Dieu, à élaborer et enrichir progressivement le contenu de la Révélation. Le *dépôt* est né d'une collaboration entre les initiatives de Dieu et les recherches de l'homme.

Cela dit, il convient d'examiner un instant la *structure* du dépôt de la foi, avant d'étudier le comportement de l'Église dans son acte et ses méthodes de transmission de ce contenu. En premier lieu, ce dépôt est normatif et l'adhésion à son contenu est obligatoire. Aux yeux de l'Église, accepter la foi, c'est accepter un certain nombre de normes d'ordre dogmatique, moral, qu'il n'est pas permis à l'individu de modifier au gré de sa liberté personnelle. Ces normes, par ailleurs, doivent être acceptées dans leur totalité, et selon les formulations qu'en présente l'Église.

C'est dire, en second lieu, l'importance accordée par le magistère, c'est-à-dire l'autorité ecclésiastique dans sa fonction d'enseignement, à la notion *d'orthodoxie*. Le magistère ne croit généralement pas pouvoir abandonner à la libre expression et à la variété des systèmes philosophiques ou théologiques la for-

mulation du dépôt de la foi. L'avantage de la notion d'orthodoxie, c'est qu'elle ne se *discute* pas. L'Église voit en elle un contenu de référence, le choix de mots qui ne doivent ni ne peuvent évoluer. Un théologien comme le Père Chenu a pu dire qu'il regrettait que la doctrine de saint Thomas d'Aquin ait été érigée en *orthodoxie* : cela lui fut reproché par ses adversaires qui firent courir le bruit qu'il ne considérait pas le Docteur Angélique comme orthodoxe ! Il voulait dire seulement que bien que l'auteur d'une formulation doctrinale reflétant et présentant à la perfection la pensée de l'Église, saint Thomas, en ses langages et ses formulations, ne pouvait être présenté comme l'orthodoxie même de la foi catholique. Car d'autres formulations, liées à d'autres systèmes de pensée d'origine platonicienne et augustinienne notamment, donnent de la foi une présentation différente, mais tout aussi orthodoxe. Trop souvent, l'Église a cru transmettre la vérité du message évangélique, alors même qu'elle ne faisait qu'imposer une certaine orthodoxie parmi d'autres, une des diverses « bonnes manières de croire ».

Église et transmission

Tout cela ayant été dit et établi, je suis maintenant en mesure d'exposer mon second point : l'attitude de l'Église face à la formulation et à la transmission du dépôt de la foi ne serait-elle pas à l'origine des sérieux problèmes de communication qu'elle rencontre actuellement ?

1) Je constate d'abord que, responsable de la conservation du dépôt de la foi, le magistère ecclésiastique ne cesse d'hésiter entre deux risques de négligences. Négliger la rigueur dans la conservation du dépôt a pour conséquence de susciter et de développer les intégrismes. Les types d'esprit qui ne peuvent comprendre qu'une évolution des formulations ne porte pas fatalement atteinte au contenu qu'elles énoncent se cramponnent aux formulations du passé, même si elles ne peuvent rejoindre le langage et les formes d'esprit du présent. À l'opposé, négliger les lois d'une évolution du dépôt risque de susciter chez nos contemporains un mépris regrettable des valeurs traditionnelles.

2) En second lieu, le magistère ecclésiastique a toujours pu exercer une maîtrise et une régulation sur la formulation de la foi et sur ses méthodes de transmission. Le contenu du dépôt et ses formulations se sont élaborés au cours des quatre premiers conciles œcuméniques (Nicée, Constantinople, Éphèse et Calcédoine, entre 325 et 451) sous le strict contrôle de l'ordre épiscopal. Ce sont les clercs qui ont rédigé les premiers énoncés de la foi. Par la suite, ce sont eux également qui constituent les agents de sa transmission. Notamment à l'époque

carolingienne, où les monastères, les écoles cathédrales, les clercs réunis par Alcuin à Trèves et à la cour de Charlemagne, sont les transmetteurs du dépôt de la foi. L'Église possède alors tout ensemble un *contenu* intellectuel à transmettre et les agents de transmission auxquelles cette tâche est dévolue. Elle possède en outre, dès le Moyen Âge et dans toutes les périodes successives, la maîtrise de cette transmission et son contrôle par l'organisme judiciaire : ce sont des clercs qui composent le personnel des tribunaux chargés de juger de la vérité, de la correction, et de l'exactitude de la transmission, et qui ont le pouvoir de condamner les contrevenants. C'est à la même époque – ou un peu plus tard – que se voient systématisées les notions d'Église enseignante et d'Église enseignée. L'épiscopat, en quelque sorte propriétaire du dépôt de la foi dispose donc, à la fin du Moyen Âge et plus encore après le concile de Trente, de l'autorité de définir son contenu, les moyens de le transmettre et des instances coercitives permettant de contrôler la rigueur de cette transmission.

3) La première conséquence de cette situation joue un rôle considérable dans la perspective d'une transmission du dépôt de la foi. Ce dépôt, pour être transmis (et c'est peut-être le point le plus important de mon exposé et de mon raisonnement) doit faire l'objet d'une *information* beaucoup plus que d'une *communication*. Si la vérité est évidente et intellectuellement structurée, si sa formulation est en quelque sorte propriété de la hiérarchie ecclésiastique, pour la transmettre à travers les générations, il faut – mais il suffit – d'en proclamer le message. *Dire* la foi, informer les auditoires de son contenu, en souhaitant leur acceptation et leur adhésion, cela réalise (à une certaine époque) la mission évangélisatrice de l'Église. C'est la mentalité d'Ignace de Loyola, et plus encore celle de François-Xavier, devant l'Inde ou devant la Chine. C'est le comportement du missionnaire espagnol ou portugais dans le continent sud-américain du XVe au XVIIIe siècles. Il s'agit d'enseigner la foi, de façon normative. La notion de communication, et moins encore celle de dialogue ou d'inculturation (mot qui ne date que des années 1970) semblent alors encore absentes des conceptions et des structures de l'acte missionnaire. Toute position de défense et de conservation, par ailleurs, est en contradiction avec l'attitude missionnaire.

J'en viens au point le plus négatif (et peut-être d'ailleurs le plus contestable) de mon analyse : dans cette conception d'une transmission du dépôt de la foi, n'y a-t-il pas eu une certaine *matérialisation*, une certaine *réification* de ce dépôt, qui était à l'origine un *message* et qui est progressivement devenu un *contenu* ?

En théologie catholique, et depuis les temps les plus anciens, celui des Apôtres notamment, la foi est un élément dynamique et vital des aspirations spirituelles de l'homme. Elle inspire une réponse à Dieu, un dialogue vivant d'esprit à es-

prit. Ce que l'on appelle d'ailleurs l'*Esprit-Saint* est présent dans l'église primitive, au moment du baptême des païens, c'est-à-dire au moment de leur entrée dans l'Église. Lorsque saint Pierre reconnaît que des païens ont reçu les dons de l'Esprit, il en conclut qu'on ne peut pas leur refuser le baptême (Ac. 10, 44-48). La conséquence importante, c'est que l'*Esprit* continue toujours d'animer, de développer, de faire vivre et d'enrichir le dépôt de la foi, le préservant par son incessante nouveauté, de toute *matérialisation* ou *réification*. La foi n'est pas une chose. Elle est une vie. Le dépôt de la foi n'est pas un objet. Il est un esprit et une recherche. La tentation de matérialiser ce dépôt réduit sa transmission à une information, devant laquelle la réponse ne peut se faire que par *oui* ou par *non*.

Or l'accueil de la foi est du domaine de la communication : il y faut discussion, échanges, questionnements préalables à une adhésion. Il y faut une entrée, dans la culture qui le reçoit, des composantes intellectuelles et culturelles du message : c'est le sens de l'*inculturation* de la foi, qui n'est pas simple habillage culturel de son contenu, mais reformulation dans les concepts, dans les termes, dans les images, d'un message dont la nature ne change pas mais qui ne peut être accepté que s'il est compris dans le langage et la mentalité du temps qui le reçoit.

Je m'achemine vers une conclusion – et un dialogue avec ceux qui l'accepteront ou la contesteront. L'Église a bien évidemment réussi à transmettre à travers les siècles la foi héritée de son fondateur. La communauté d'aujourd'hui demeure reliée à toutes celles d'hier. Elle rencontre toutefois aujourd'hui des difficultés réelles à *communiquer*. Et c'est d'autant plus grave que la mentalité contemporaine ne peut plus se contenter d'accueillir la foi comme on accueille une information. La mission, aux temps de la découverte de l'Amérique comme à celui de l'évangélisation de l'Asie, de l'Inde ou de la Chine obéissait à la lettre, à la formule de saint Marc « Annoncez la Bonne Nouvelle. Celui qui croira sera sauvé. Celui qui refusera de croire sera condamné ».

Il est normal que ceux qui sont chargés de la communication dans l'Église cherchent d'abord les causes de ces difficultés de dialogue dans le domaine de la linguistique, ou des techniques de transmission. L'hypothèse que j'ai développée devant vous, attribue plutôt ces difficultés à une certaine réification, matérialisation, d'un contenu invariable de la foi, comme aussi à une attitude et un langage directif. Sur le premier point, on peut constater que le mouvement œcuménique et le dialogue interreligieux ont partiellement rééquilibré la notion de dépôt par celle d'échange et de dialogue. Sur le second point, l'expérience missionnaire a montré qu'à un langage directif, traduisant une dimension d'autorité, doit se substituer un langage de conseil et de convivialité : on

ne peut parler à des individus et à des cultures très éloignées de la foi qu'en suscitant chez eux l'interrogation et la réponse, par conséquent la communication, dans laquelle les libertés et les adhésions s'obtiennent sans être *conquises*.

Tout travail, toute réflexion sur le langage de la transmission religieuse fera davantage appel au rôle de l'*Esprit* dans la compréhension du message, donc à l'allègement d'une certaine *fixité* du dépôt, qui devrait logiquement aboutir à un climat de transmission plus réel au plan de la vérité et plus efficace à celui de la mission.

Le Père Olivier de La Brosse, est dominicain, Prieur du Couvent de l'Annonciation, ancien Porte-Parole de la Conférence des Évêques de France.